



L-5507 WORMELDANGE
Boîte postale 7

AVIS DE PUBLICATION

*(en matière d'aménagement communal et de
développement urbain)*

Wormeldange, le 11 avril 2019

Concerne : PAP « Nöttelratt »

Par la présente, le public est informé que le plan d'aménagement particulier portant sur des fonds sis à Ahn, Commune de Wormeldange, au lieu-dit «Nöttelratt», présenté par le collège des bourgmestre et échevins **pour le compte de la société CAPELLI LUX S.A.** voté par le conseil communal en date du 13 février 2019 a été dûment approuvé par Madame la Ministre de l'Intérieur en date du 1er avril 2019 (réf. n° 18475/4C).

En exécution de la loi modifiée du 21 juin 1999 portant règlement de procédure devant les juridictions administratives, un recours en annulation devant les juridictions de l'ordre administratif est ouvert contre la présente décision dans un délai de trois mois.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

A black ink signature of Mathis AST, consisting of several vertical strokes and a long horizontal line extending to the right.

Le bourgmestre f.f.
Mathis AST



A blue ink signature of Lynn KETTEL, consisting of several vertical strokes and a long horizontal line extending to the right.

Le secrétaire f.f.
Lynn KETTEL